



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et à la résolution 2025-564 adoptée à la séance du 18 novembre 2025, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3, aux jours, dates et heures suivants :

JOUR	DATE	HEURE
Mardi	20 janvier	18 h 30
Mardi	3 février	18 h 30
Mardi	17 février	18 h 30
Mardi	10 mars	18 h 30
Mardi	31 mars	18 h 30
Mardi	21 avril	18 h 30
Mardi	5 mai	18 h 30
Mardi	19 mai	18 h 30
Mardi	2 juin	18 h 30
Mardi	16 juin	18 h 30
Mardi	7 juillet	18 h 30
Mardi	25 août	18 h 30
Mardi	15 septembre	18 h 30
Mardi	6 octobre	18 h 30
Mardi	20 octobre	18 h 30
Mardi	3 novembre	18 h 30
Mardi	17 novembre	18 h 30
Mardi	1 ^{er} décembre	18 h 30
Mardi	15 décembre	18 h 30

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 21 novembre 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca